

PROGRAMME FORMATION AMIANTE AVEC MENTION CONTINUE

Selon l'arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.



Durée totale de la formation	2 jours soit 14 heures
Objectif	Mise à jour des connaissances pour les missions concernant l'examen visuel des surfaces traitées après-travaux de traitement de matériaux et produits contenant de l'amiante, avant travaux et avant démolition
Prérequis	Être certifié Amiante AVEC MENTION
Matériel requis	Ordinateur et une bonne connexion Internet
Moyens	LMS MOODLE
Formateurs qualifiés	M. NAIT-SIDNAS Jurgurtha M. NAIT-SIDNAS Massiles M. TARIK Alik
Contact	01 55 17 80 00

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00



Contenu de la formation

① Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques.

THEORIE & PRATIQUE

- Connaît les normes et les méthodes de repérages devant satisfaire à la mise en œuvre des obligations visées à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique et des examens visuels visés à l'article R. 1334-29-3 du même code, ainsi qu'aux obligations visées à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du code du travail et à l'estimation de la quantité de matériaux et produits identifiés comme contenant de l'amiante visée à l'article R. 4412-97, pour les immeubles bâtis, du même code.
- Connaît les caractéristiques des réglementations techniques des immeubles de grande hauteur, des établissements recevant du public de catégorie 1 à 4, des immeubles de travail hébergeant plus de 300 salariés et des bâtiments industriels qui impactent la réalisation des missions relevant de la portée de la certification avec mention.

CRITERES DE REUSSITE

- Théorie : QCM avec seuil de validation à 60 %
- Temps de connexion LMS MOODLE > ou = à 14h

TARIF HT

550€

PREREQUIS A LA CERTIFICATION

- Soit la preuve par tous moyens d'une expérience professionnelle de trois ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment
- Soit un diplôme sanctionnant une formation du niveau de l'enseignement post-secondaire d'une durée minimale de deux ans à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, dispensée dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur ou dans un autre établissement de niveau équivalent, ou un titre professionnel équivalent ;
- Soit la preuve par tous moyens des compétences exigées par un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen pour une activité de diagnostic comparable, ces preuves ayant été obtenues dans un de ces Etats ;
- Soit toute preuve de la détention de connaissances équivalentes en lien avec les techniques du bâtiment

Campus Paris-Nanterre

93 boulevard de la Seine
CS 40 177
92 023 NANTERRE Cedex
T. +33(0)1 55 17 80 00

